

REGLEMENT

Triathlon des Millevaches 2026

Les épreuves du Triathlon des Millevaches sont soumises au règlement de la FFTRI.

Il est de la responsabilité de l'athlète de prendre connaissance du règlement complet de la course.

En s'inscrivant et prenant part aux compétitions du Triathlon des Millevaches du 14 juin 2026, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter dans sa totalité.

1- Conditions d'accès

Le Triathlon des Millevaches est ouvert à toute personne, licenciée ou non, dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie.

- Avoir 18 ans ou plus sur le L et le M
- Avoir 16 ans ou plus sur le Sprint

Dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 9 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les personnes majeures :

- Pour ses licenciés majeurs lors de la première prise de licence ou pour tout renouvellement ;
- Pour tous les compétiteurs majeurs non licenciés s'inscrivant à une épreuve labellisée FFTRI (Licence expérience).

La licence expérience est un titre de participation temporaire qui permet de participer aux épreuves agréées par la FFTRI sans avoir besoin de se licencier à l'année dans un club.

Il est obligatoire pour toute personne non titulaire d'une licence FFTRI Compétition, qui souhaiterait participer à une manifestation sportive affiliée à la FFTRI.

Il est à prendre directement sur le site de la FFTRI.

A défaut des points ci-dessus, toute participation aux épreuves est exclue et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les concurrents ont l'obligation de participer ou de regarder le briefing de la course envoyé par mail ou sur site.

2- Assurance

L'organisateur dispose d'un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la FFTRI qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, durant toute la durée de leur compétition, pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

- L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour tout accident, blessure, dommage corporel, incapacité ou décès survenu à un concurrent, à l'exception des accidents inhérents à un manquement de l'organisateur à ses obligations légales et

réglementaires.

- L'organisateur décline également toute responsabilité pour toute dégradation, perte ou vol d'objet appartenant au concurrent. Il est de la responsabilité de chacun de contracter une assurance pour couvrir ces dommages.

3- Inscriptions

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, ils ne comprennent aucun frais de transport, d'hébergement ou de repas ni aucun frais médicaux (soins prodigués sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site : www.triathlondesmillevaches.com

Aucune inscription ne sera pas possible sur place.

→ Clôture des inscriptions le 11 juin 2026.

4- Annulation

4.1-Du fait du participant :

Un pack Annulation est proposé au tarif de 25€ pour le L, 15€ pour le M et 10€ pour le S.

Aucun remboursement ne sera effectué pour une personne n'ayant pas souscrit le pack annulation.

Il permet d'être remboursé de l'intégralité de son inscription jusqu'au 09/06/2026 et de transférer son dossard à l'athlète de son choix au tarif des modalités d'inscription. L'inscription n'est pas transférable sur une prochaine édition.

Les annulations s'effectuent en envoyant un mail à eventt2s@gmail.com

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation. La garantie d'annulation a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduits du montant de la garantie d'annulation) pour l'inscription au triathlon dans le cas où le coureur y souscrivant demande à annuler son inscription sans restriction d'annulation.

Pour les personnes ayant souscrit à la garantie d'annulation et souhaitant annuler leur inscription, ils devront suivre la procédure. Il ne sera effectué aucun remboursement même garantie annulation souscrite à partir de 8 jours avant la course.

4.2-Du fait de l'organisation :

En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple...) l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.

Pour les annulations d'inscriptions il n'y aura aucun report sur les éditions suivantes.

5- Droit à l'image

Par sa participation aux épreuves du Triathlon des Millevaches chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droits) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

6- La CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004- 801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout refus devra nous être signifié par courrier au siège de l'Association en indiquant nom, prénom, adresse.

7- Briefing de course

Le briefing sera envoyé aux participants 2 jours avant l'évènement.

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings et de se pencher attentivement sur les documents mis à leur disposition, notamment le Guide de l'athlète qui sera mis à disposition 15 jours avant l'évènement.

DISTANCES :

	Natation	Vélo	Course à pied
L	1,9Km	90Km	21km
M	1,5Km	45Km	10Km
S	750m	20Km	5Km

8- Identification des concurrents

L'organisation fournira aux athlètes un pack d'inscription comprenant notamment :

- 1 puce à positionner autour de la cheville gauche (Attention toute puce manquante sera facturée par la société de chronométrage).

- 1 dossard pour le cyclisme et la course à pied. Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard avec 3 points d'attache car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course.

- 1 étiquette de selle
- 1 tatouage
- Un bonnet

9- Sécurité des épreuves

- Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition qui serait susceptible de porter atteinte à la sécurité des athlètes est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui lui est donnée par l'organisateur.

Si un concurrent est témoin d'un accident ou s'il voit une personne en détresse, il doit lui porter secours. Un autre concurrent se chargera alors de prévenir la personne de l'organisation la plus proche.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet y compris dans l'aire de transition.

10- Aire de Transition

Seuls les triathlètes, l'organisation, les arbitres et les personnes accréditées sont autorisés à entrer et circuler dans l'aire de transition.

Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course. (serviette au sol acceptée)

Une Consigne est mise à disposition des triathlètes pour entreposer les sacs personnels.

Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit.

Tous les déplacements s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).

Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied vélo à la main jugulaire fermée.

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, et au retour, descendre du vélo avant la ligne marquée au sol pour rentrer dans le parc à vélo.

11- Natation

Le port du bonnet de bain fournit par l'organisation est obligatoire d'après la réglementation de la FFTRI 2025.

Tout dispositif d'aide à la flottaison et à la propulsion (tuba, palmes, plaquettes, ...) est interdit.

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est supérieure ou égale à 12°C et inférieure ou égale à 16°C, et interdit si la température est supérieure à 24,5°C.

Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter le dossard pendant l'épreuve natation. Si l'épreuve natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques (tempêtes, température < 12 °) elle serait remplacée par une course à pied.

12- Cyclisme

Les concurrents doivent utiliser un vélo sans aucune aide électrique (sans moteur).

Toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles, etc.) doivent être protégées.

Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.

Le dossard doit être visible dans le dos et toute modification est interdite.

Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après la zone de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres pourront sanctionner.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un véhicule à moteur.

Le triathlon des Millevaches est une épreuve sans drafting

Le circuit n'est pas fermé à la circulation, le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite de la voie de droite de la route.

Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont autorisés.

Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc..) sont autorisées.

13- Course à Pied

Le dossard doit être placé sur le devant de la tenue et être parfaitement visible.

Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.

Des points de contrôle seront mis en place sur la boucle pour vérifier que les concurrents font bien le parcours prévu et le bon nombre de boucle.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, les bretelles doivent être gardées sur les épaules si l'on porte une tri fonction. A 100 mètres de l'arrivée, la tri-fonction avec fermeture avant doit être totalement refermée. Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, ni assistance ou accompagnement

Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après la zone de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres pourront sanctionner.

14- Règles pour les relais

Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais.

Les relayeurs peuvent effectuer plusieurs disciplines sous réserve que le format de course total soit ouvert à leur catégorie d'âge en individuel.

La zone de passage se fait dans le parc à vélo à l'emplacement de l'équipe.

15- Chronométrage

Le chronométrage est réalisé par une société spécialisée.

16- Sanctions

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement
- Sanctionné : demande de remise en conformité par carton jaune ; pénalité (pour abri aspiration non autorisé sur la partie cycliste) par un carton bleu ; disqualification par un carton rouge.

Temps de pénalité (carton bleu)	
S et M	1'
M	2'
L	5'

Les décisions des arbitres sont sans appel.

17- Récompenses - Classements

La présence est obligatoire lors de la remise des prix. Les prix non remis lors du podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par le triathlète.

Les classements sont mis à votre disposition sur internet après la course.

18 - Réclamations

Elles sont recevables par écrit dans les 72 heures après la mise en ligne des résultats provisoires sur le site de l'événement.

19 - Contrôle Anti-Dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de chaque course. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraînera l'exclusion à vie des épreuves organisées par la société T2S et l'association Sports Nature de Vassivière.

20 - Abandon

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de la zone qui récupère le dossard et la puce du coureur abandonnant. Un coureur ayant abandonné préviendra systématiquement et obligatoirement le PC course à l'aide des bénévoles ou n'importe quelle autre personne autour de lui en capacité de donner l'information.

21 - Equipement pour le Triathlon des Millevaches

L'utilisation de lecteurs MP3 et autres supports permettant d'écouter de la musique est formellement interdite par l'organisation.